

Services Agro-Ecologiques et Economiques (SAE²) dans la Crau

Les enjeux

Les prairies dédiées à la production de foin de Crau AOP sont diversifiées (20 à 50 espèces différentes). Elles sont irriguées par des eaux issues de la Durance, ce qui permet de recharger la nappe souterraine de La Crau mais ce qui contribue à la réduction des écoulements de la Durance, dont le débit estival risque de diminuer de 50% à l'horizon 2050 (AERMC). La ferme de la Cabanasse préserve l'activité peu rentable qu'est la fauche grâce à sa production arboricole plus rémunératrice. Cependant, l'arboriculture est confrontée aux maladies et aux parasites, problématiques croissantes malgré l'utilisation de produits phytosanitaires sur la ferme.



Maladies et parasites



Sécheresse

Porteur du projet

Domaine de la Cabanasse
St Martin-de-Crau (13)



© OFB - Louise Enguehard

Type de SafN

Agroécologie
(Arboriculture, foin de Crau)

Surface concernée

250 ha

Calendrier

- 1972 Création de l'exploitation familiale
- 1997 Obtention de l'AOP Foin de Crau
- 2015 Certifications Global Gap et Production Fruitière intégrée
- 2019 Certification HVE
- 2022-2024 Plantation des haies

Budget

7 500€ pour les nichoirs dont 2 550 de subvention de la Compagnie Nationale du Rhône
Fonds LEADER pour les panneaux photovoltaïques

Partenaires associés

Chambre d'agriculture
Lycée d'enseignement agricole
Fontlongue de Miramas

Les solutions mises en œuvre

PLANTATION DE HAIES COMPOSITES

- **Plantation de haies** autour des parcelles de foin et des vergers entre 2022 et 2024
- **Composition en essences réfléchi**e avec la chambre d'agriculture : 300 arbres de 18 espèces
Strate arbustive : grenadier, laurier noble, noisetier ...
Strate arborescente : chêne vert, micocoulier, érable de Montpellier ...

AMENDEMENTS ORGANIQUES DE DECHETS VERTS

- **Epanchage de compost** issu des collectivités et de fumier de mouton produit sur l'exploitation
- **Analyses de sol et des feuilles** pour un apport organique fractionné et assimilé efficacement

MISE EN PLACE DE 191 NICHOIRES A MESANGES ET ABRIS A CHAUVE-SOURIS

- Pose et suivi par la société spécialisée Agrinichoirs, dans l'objectif d'une prédation efficace contre les insectes ravageurs (pucerons notamment)

LABEL VERGERS ECORESONSABLES

- **Récolte à la main**, taille et comptage du nombre de fruits et de rameaux selon les préconisations du label
- **Gestion économe de l'eau** : surveillance hydrique du sol (tensiomètre, sonde watermark) pour optimiser l'irrigation
- **Modulation des produits phytosanitaires** par confusion sexuelle et lutte biologique, en fonction du suivi des insectes parasites et des maladies (piégeages, comptages).
- **Essais de solutions alternatives de lutte contre les ravageurs** : pièges collants avec phéromones

Le bilan

60

variétés de pêches, nectarines et abricots

330 m

de haies plantées en 2 temps

20

nichoirs à mésanges et abris à chauve-souris par ha

La ferme de la Cabanasse n'est pas labélisée Agriculture Biologique mais elle adopte des pratiques de **réduction de phytosanitaires**. La diversité de variétés de fruits permet de **répartir les risques de pertes** selon leur sensibilité aux ravageurs et **d'étaler les récoltes dans le temps**. Les haies servent de brise-vent mais elles favorisent également la biodiversité. De même, les gîtes et abris sont des **habitats pour les auxiliaires de culture** qui consomment les ravageurs. Dès la 1^{ère} année, un taux d'occupation de 40% des nichoirs à mésange a été observé. Les abris à chauve-souris ont moins servi jusqu'à présent mais avec une forte possibilité d'évolution selon les spécialistes d'Agrinichoir.

« Le besoin en brise-vent des vergers à noyaux est très important pour le bien-être des arbres et la réussite de la récolte. »

Adrien Saint-Didier, conseiller agricole

Difficultés rencontrées

- Charges salariales élevées dues aux récoltes manuelles (emplois de saisonniers)
- Persistance de certains parasites (comme la punaise diabolique)
- Faible densité de certaines haies après 2 ans

Facteurs clés de succès

- Participation à la démarche SAE² de la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône qui accompagne les agriculteurs dans la mise en place de pratiques favorables à la biodiversité : haies et nichoirs, enherbements et espaces en herbe (favorables à la vie dans et sur le sol, aux pollinisateurs et aux petits et gros invertébrés) et mares (pour l'abreuvement ou pour le cycle de vie de certaines espèces)

Suivi du projet

- Suivi technique par l'association Terroir de Crau dont l'exploitation est membre
- Suivi du respect du cahier des charges de l'OP Vergers Alpilles Lubéron par Agrimer

Zoom sur les haies

Une haie composée d'une diversité d'essences et de strates est plus résiliente en cas de sécheresse. Cependant, chaque essence a un taux de croissance différent, ce qui ne permet pas toujours d'obtenir rapidement une haie dense, capable de briser des vents violents.

L'irrigation des haies permet d'éviter la concurrence inter-végétaux et d'accélérer leur densification.

Les essences qui offrent une bonne protection grâce à leur hauteur et leur largeur sont privilégiées. Par exemple, pour la strate arbustive, la chambre d'agriculture propose des arbustes hauts comme le troène ou le laurier noble (compris entre 2,5m et 4m voire plus) et des petits arbustes comme le filaire à petites feuilles, le buplèvre arbustif ou le pistachier lentisque (inférieurs à 2m).

Pour en savoir plus : <https://www.ofb.gouv.fr/haies-et-bocages-des-reservoirs-de-biodiversite>

Perspectives

- Doublage prévu de la haie avec des essences arborées (tous les 4m) et regarnissage à l'automne
- Production d'électricité grâce aux panneaux photovoltaïques



Fiche validée par le porteur de projet :

Saint-Didier — Adrien
a.saint-didier@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Ressources ARTISAN



Direction interrégionale PACA-Corse :

dir.paca-corse@ofb.gouv.fr

Réalisation :

Enguehard Louise - OFB

